



ECOLE DE DANSE
Séverine BONNIN-LIMOUSIN
06.12.04.49.11
severinebonninlimousin@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR 2024-2025

Article 1- le Règlement intérieur.

Reprise des cours le **mardi 10/09/2024**.

Permanence :

- lundi 1^{er} et mardi 2 juillet de 16h à 19h ; mercredi 3 juillet de 9h30 à 12h et de 14h30 à 16h

Possibilité de déposer son inscription dans la boîte aux lettres ou urne dans l'école de danse mais attention, **tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte !!!** un mail sera envoyé pour validation.

Article 2 - Dispositions légales

L'école de danse privée dirigée par Séverine BONNIN-LIMOUSIN est destinée aux amateurs et répond aux législations en vigueur. Séverine est à ce titre titulaire du diplôme d'état de professeur de danse. Les cours se font au 6 avenue Léon Blum à Langon .

Article 3 – Cours, Inscription et paiement.

Les cours sont dispensés de septembre à juin et suivent le rythme scolaire. Pas de cours pendant les vacances.

Pour des raisons de sécurité et afin de faire un travail de qualité les cours sont limités.

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée.

Pour le règlement 3 formules sont proposées :

- ▶ le paiement mensuel en établissant 10 chèques remis lors de l'inscription et mis en banque respectivement le 5 de chaque mois. Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Séverine Bonnin-Limousin**.
- ▶ Pour tout règlement en espèces, cela se fera au premier cours du mois.
- ▶ Possibilité de régler par virement bancaire au 5 du mois (voir avec séverine)

Toute année commencée est due dans son intégralité (sauf sur justificatif médical) Les cours ne sont pas remboursables.

Afin de valider l'inscription Séverine BONNIN-LIMOUSIN requiert les pièces suivantes :

- ▶ les fiches d'inscription et droit à l'image dûment remplies
- ▶ un certificat médical datant de moins de 3 mois pour les nouveaux
- ▶ les frais d'inscriptions de 25€ (dont 5€ remis à l'association pour l'adhésion)
- ▶ le paiement par chèques
- ▶ Photo d'identité et photocopie pièce identité pour ceux qui envisagent de passer concours

La fiche d'inscription datée et signée par les élèves majeurs ou le représentant légal de l'élève mineur certifiera qu'ils ont pris connaissance du présent règlement intérieur et qu'ils en acceptent les conditions.

Attention , tout dossier incomplet ne sera pas validé.

Article 4 – Planning et tarif :

Il peut être modifiable en début d'année en fonction des effectifs

Voir tableau joint

Séverine se réserve le droit de mettre un élève dans un autre cours que celui de son âge en fonction de son niveau.



ECOLE DE DANSE
Séverine BONNIN-LIMOUSIN
06.12.04.49.11
severinebonninlimousin@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR

Article 5 - Consignes pendant les cours et mesures sanitaires

- Respecter le cours en étant silencieux dans l'enceinte de l'école
- L'accès au studio est exclusivement réservé aux élèves
- Séverine et l'association déclinent toute responsabilité en cas de vols.

Article 6- Tenue vestimentaire :

- ▶ **EVEIL/ INITIATION** : Caleçon, tee- shirt ou collant, justaucorps avec ½ pointes (possibilité en chaussettes) Pas de culottes sous les collants.
- ▶ **CLASSIQUE** : pour les filles : collant rose et justaucorps (couleurs au choix), jupette autorisée, chaussons de ½ pointes et/ou pointes (selon le niveau) Pas de culottes sous les collants.
Pour les garçons : collant noir avec pieds, tee-shirt blanc ou académique avec ½ pointes noires.
- ▶ **JAZZ** : tenue plus libre : brassière, tunique, caleçon moulant, **chaussettes propres**.

Les filles doivent se présenter **coiffées en chignon pour les cours de danse classique** et avoir les cheveux attachés pour le jazz. Le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours.

Si les tenues ne sont pas respectées, une tenue imposée sera alors mise en place.

Une permanence à l'école de danse d'un spécialiste pour les chaussons de pointes, ½ pointes et textile aura lieu **le dimanche 22 septembre de 9h30 à 12H à l'école de danse par Balletto dance shop**



Article 7- Présence et absence des élèves :

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Le professeur notera en début de cours les présences.

Les élèves doivent arriver entre 15 et 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

Toutes absences doivent être signalées à Séverine

Article 8- Rôle de l'association « Atelier danse passion » :

L'association « Atelier danse passion », dont votre enfant est membre dès son inscription, a pour but de soutenir tous les projets artistiques liés à l'école de danse, d'organiser toutes les manifestations et activités extérieures aux cours de danse comme les sorties culturelles (spectacles sur bordeaux), les galas de fin d'année, les goûters, stages...

Toutes les informations concernant ces diverses manifestations seront envoyées par mails, affichées au sein de l'école. Merci de bien vouloir les lire.

Adresse mail de l'association : atelierdansenpassion@gmail.com



ECOLE DE DANSE
Séverine BONNIN-LIMOUSIN
06.12.04.49.11
severinebonninlimousin@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR

Article 9- Animations organisées par l'association :

Différents stages seront proposés .Infos et dates à venir

Sortie organisée pour différents spectacles (centre culturel des carmes pour aller voir opéra de bordeaux)

Et au théâtre du Femina à bordeaux pour la compagnie François Mauduit

Article 10- Galas :

Pas de galas cette année

Article 11 - Concours et festivals :

Il est possible de participer à des concours en solo ou en groupes (**venir absolument en parler à Séverine dès l'inscription**). Ils doivent se préparer avec des cours supplémentaires ,collectifs ou particuliers (forfait préparation ou cours particulier).

Concours envisagés (sous reserve)

- Bcdanse
- Cnd régional à mérignac les 25/26 et 27 avril 2025

Seule Séverine jugera si votre enfant est apte à en passer.

Article 13- Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Pour toute question, vous pouvez contacter Séverine

Par téléphone au 06.12.04.49.11 Par mail à severinebonninlimousin@gmail.com

Suivez l'actualité de l'école de danse sur facebook , instagram et sur le site de l'école de danse :



@ecolededanseseverinebonninlimousin



: Ecole De Danse Bonnin-limouin

Site web : ecolededanseseverinebonninlimousin.com